

Initiatives ministérielles

qu'aux collègues qui enseignent ces langues, par exemple, et aux responsables des programmes communautaires comptant parmi leur personnel des gens expérimentés. Il incombe à ces groupes de proposer des candidats, afin que les nominations soient impartiales et que les administrateurs soient nommés en fonction de leur expérience et de leurs connaissances. Cela garantira également la nomination de représentants régionaux. De nombreux témoins ont également présenté cette requête au comité.

J'espère que la Chambre, et surtout le gouvernement, appuieront cet amendement. Le gouvernement prouvera ainsi qu'il désire un conseil d'administration fort, regroupant des membres nommés de façon démocratique, et ne tient pas simplement à distribuer les faveurs politiques, comme il en a pris l'habitude.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, cet article 6 du projet de loi porte sur le conseil d'administration qui sera chargé de diriger les activités de l'Institut des langues patrimoniales. En tout, 21 administrateurs, provenant des diverses régions du pays, seront nommés.

Prenons quelques instants pour réfléchir au contenu du projet de loi. Qui choisira ces administrateurs? Ils seront nommés après consultation des gouvernements provinciaux, d'établissements, d'organisations et de particuliers. Tous ces gens et organismes seront consultés. Il est important de lire le paragraphe 6(2) du projet de loi:

(2) Les administrateurs doivent posséder la formation ou l'expérience propres à aider l'Institut à remplir sa mission.

À mon avis, le but de l'amendement est de nommer des administrateurs représentant les organisations et les établissements d'enseignement des langues patrimoniales. Étant donné leur nombre élevé, toutes ces organisations et ces écoles ne pourraient être représentées au conseil d'administration, puisqu'il n'y a que 21 postes d'administrateur.

• (1300)

Il faut donc que le ministre puisse, après consultation, nommer des personnes possédant l'expérience et les connaissances requises représentant adéquatement les régions géographiques, facteur dont il faudra sûrement tenir compte, comme l'a proposé la députée tout à l'heure, afin que les administrateurs aient tous les atouts

nécessaires pour faire de cet institut la remarquable organisation à laquelle nous aspirons.

[Français]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'appuyer l'amendement de la députée de Vancouver—Est. Nous n'avons pas d'autres choix que de l'appuyer. Comment peut-on garantir l'équité et surtout le professionnalisme et l'impartialité d'un Institut dont les membres du conseil d'administration doivent être choisis sur recommandation du ministre?

Ce gouvernement a-t-il l'intention de placer à l'Institut, comme il l'a fait au Sénat, ses amis qui devront répondre aux besoins que le ministre choisira comme priorités?

Madame la Présidente, cet Institut devrait avoir l'autonomie de choisir lui-même, après consultation naturelle avec les communautés culturelles, les éducateurs et les éducatrices. Quand je dis lui-même, c'est parce qu'ils sont en mesure de choisir ceux qu'ils considèrent les plus compétents et capables de remplir leurs tâches sans avoir besoin de l'approbation officielle du gouvernement—l'approbation officielle ou officieuse. J'approuve donc l'amendement.

[Traduction]

Nous avons déjà été témoins de la partialité du gouvernement dans les nominations faites récemment à une commission du multiculturalisme. Certains membres de cette commission n'ont absolument aucun lien avec un grand organisme culturel national. Certains, je crois même, sont de véritables politicards.

M. Karygiannis: Des politicards? C'est honteux!

Mme Maheu: J'irais même jusqu'à dire qu'il ne représentent qu'eux-mêmes ou peut-être le ministre. Ils n'ont jamais été associés de près ou de loin à un groupe culturel.

On en vient à se demander si tout l'institut en question n'est pas seulement un cadeau politique fait à Edmonton. C'est pourquoi nous, les libéraux, appuyons l'amendement de la députée de Vancouver—Est.

M. Karygiannis: Madame la Présidente, je n'ai pas pu entendre le commentaire de ma collègue de Scarborough—Centre, mais qu'elle sache bien que mes adjoints